



Non aux ordonnances Macron au siège du *Figaro* Non à la régression sociale

Lors du dernier Comité d'entreprise du 29 novembre 2017, la direction du siège du *Figaro* a annoncé un plan de départs volontaires pour les employés et les cadres.

Aubaine ou opportunisme, les 463 députés à l'Assemblée nationale viennent de lui donner un outil qui permet de licencier sans avoir à déclencher un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) qui permet aux instances représentatives du personnel de jouer pleinement leur rôle : la rupture conventionnelle collective !

Si l'objectif avoué de la direction est de réduire une fois de plus la masse salariale, la casse des conventions collectives des employés et cadres est également en jeu.

En effet, dans l'éventualité d'embauches à venir, elles se feraient par l'intermédiaire de la nouvelle filiale « Figaro Management » sous convention Syntec.

Les conventions collectives de la Presse quotidienne nationale en vigueur dans l'entreprise pourraient, à court terme, être menacées de disparition naturelle et remplacées par celle de la Syntec.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite, qui s'est opposé aux lois travail El Khomri puis aux ordonnances Macron, appelle les salariés de l'entreprise à se mobiliser contre la casse de leur convention collective et à ne pas céder face au recul des acquis sociaux que tente de leur imposer leur direction.

Ils peuvent compter sur notre syndicat pour les soutenir et les accompagner dans ce combat.

Au-delà du *Figaro*, c'est l'ensemble des sièges éditoriaux qui pourraient à l'avenir être concerné si ce projet venait à se concrétiser.

Paris, le 5 décembre 2017